

Vie des Quartiers - Rémunération des animateurs occasionnels pendant la période d'été juillet/août 2007

M. l'Adjoint BAUD, Rapporteur : Durant l'été, les Maisons de Quartier de Montrapon/Fontaine Ecu, la Grette et Planoise mettent en oeuvre différentes actions d'animation (accueils de loisirs -ex centres de loisirs sans hébergement-, mini-camps).

Pour mener à bien ces activités, les Maisons de Quartier sont amenées à recruter des animateurs. Il est proposé au Conseil Municipal de retenir les modalités de rémunération (rémunération brute hors charges et hors congés payés) suivantes :

• **Directeur des Accueils de Loisirs** : rémunération sur la base de la rémunération horaire correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle 3 de rémunération.

• **Animateur diplômé (BAFD, licence STAPS, BEATEP, BE Sportif, BAFA...) :**

- Journée complète avec repas : 49,75 €
- Journée complète sans repas : 39,80 €
- ½ journée : 29,85 €

• **Animateur non diplômé :**

- Journée complète avec repas : 37,80 €
- Journée complète sans repas : 30,24 €
- ½ journée : 22,68 €

Les modalités de rémunération sont applicables aux journées de préparation qui ont lieu en juin 2007.

• **Mini-camps** : Les animateurs qui participent aux mini-camps seront indemnisés selon les modalités suivantes :

- 5 jours/4 nuits : 4 vacations jour/nuit + 1 vacation journée
- 3 jours/2 nuits : 2 vacations jour/nuit + 1 vacation journée

1 vacation jour/nuit = 1,5 vacation de journée

Animateur diplômé :

- 1 journée : 49,75 €
- 1 jour/nuit : 74,65 €

Animateur non diplômé :

- 1 journée : 37,80 €
- 1 jour/nuit : 56,70 €

Le Conseil Municipal est invité à approuver ces modalités de rémunération.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 4 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 21 juin 2007.